

Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 21 octobre 2025
DELIBERATION n°2025_10_04**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) - MANDATEMENT DE LA CDA DE LA ROCHELLE POUR UNE CANDIDATURE COMMUNE VERSION 2 A « TERRES DE TRANSITIONS »**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	39	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ – Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Danielle BALLANGER) – Raymond DESILLE – Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Gilles GAY – Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS – Pascale GRIS – Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) – Christelle GRASSO – Marie France MORANT – François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) – Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Angélique PEINTRE – Catherine MOREAU – Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) – Matthieu CADOT – Philippe BODET (a reçu pouvoir de Didier BARREAU) – Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) – Sylvie PLAIRE – Kevin BAYNAUD – Stéphane AUGÉ – Laurent ROUFFET – Didier TOUVRON – Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents : Pascal MAGINOT, David CHAMARD (excusés) Frédérique RAGOT (excusée) Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Pascale BERTEAU, Marylise BOCHE, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD
Convocation envoyée le : 15 octobre 2025
Affichage de la convocation le : 15 octobre 2025

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 28 OCT. 2025
n°: 017-200041614-20251021-2025_10_04-DE
Date de publication sur le site Internet : 28 OCT. 2025

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) - MANDATEMENT DE LA CDA DE LA ROCHELLE POUR UNE CANDIDATURE COMMUNE VERSION 2 A « TERRES DE TRANSITIONS »

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour identifier et soutenir les « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » lancé par l'État, via la Banque des Territoires, dans le cadre de « France 2030 »,

Vu la candidature « Terres de transitions » déposée en mai 2022 par le groupement de partenaires publics et privés représenté par la Communauté d'Agglomération (CDA) de La Rochelle et auquel la Communauté de Communes (CdC) Aunis Sud s'est associée,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CdC Aunis Sud du 17 décembre 2024 portant mandatement de la CDA de La Rochelle pour une candidature commune à « Terres de transitions » -phase réalisation et accord de consortium,

Vu la réponse de la Banque des Territoires à la candidature déposée, demandant des modifications et donnant 6 mois aux partenaires pour déposer une version n°2 de cette candidature répondant aux observations formulées,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 octobre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire pour poursuivre le projet d'autoriser la CdA de La Rochelle à déposer la version 2 de ce dossier auprès de la Banque des Territoires, dans le cadre de la phase de réalisation de Terres de Transitions,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-Présidente en charge des transitions énergétique et écologique, rappelle qu'en décembre 2024, le conseil communautaire a donné mandat à la CDA de La Rochelle pour déposer, au nom de tous les partenaires du projet « Terres de Transitions », un dossier de demande de financement auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de « Terres de Transitions – phase réalisation » (France 2030).

Pour mémoire, le projet « Terres de transitions La Rochelle Aunis Ré » fait converger autour de la transition agroécologique et alimentaire différents programmes et politiques publiques, dans le but de faire émerger de nouvelles modalités d'actions :

- Le Projet Alimentaire de Territoire La Rochelle-Aunis-Ré,
- Les Plans Climat Air Energie Territoriaux,
- La Rochelle Territoire Zéro Carbone
- Et les programmes Re-Sources.

L'ambition de ce projet est de déployer un outil pérenne de sécurisation des transitions en partageant les risques. Il s'articule selon 4 axes, dont les thématiques sont :

- Consolider la résilience du système productif,
- Développer la demande issue de la transition,
- Soutenir la prise de risque et construire le modèle économique de la transition agroalimentaire,
- Un dernier axe transversal porte sur la gouvernance et l'évaluation du projet.

La Communauté de Communes Aunis Sud est partie prenante à travers sa participation au projet « Terre de Sources ».

Le comité de pilotage interministériel qui évalue les candidatures a jugé au printemps dernier que le dossier manquait encore de maturité et a mis en avant quelques fragilités. Mais il a aussi noté le potentiel du projet et a donc décidé de laisser 6 mois supplémentaires pour lever ces réserves.

Il s'en est suivi un travail de rationalisation du dossier pour qu'il gagne en lisibilité (avec la suppression de certaines actions visées par le Comité) et en efficacité, puis un travail d'argumentaire approfondi pour les opérations restantes. La version 2 du projet est aujourd'hui finalisée, avec des dépenses légèrement à la baisse.

Les dépenses chiffrées sur 5 ans sont d'environ 9,2 M€ pour l'ensemble des partenaires, dont 1,6 M€ de la part des collectivités.

La subvention espérée dans le cadre de France 2030 est d'environ 4,45 M€.

De nombreux autres cofinancements sont également attendus, comme celui du Life européen, voire déjà obtenus.

Pour la CdC Aunis Sud, le reste à charge moyen par an est estimé à environ 17 535 €, soit 87 678 € au total sur 5 ans, hors financement Life attendus.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS indique qu'il est donc maintenant nécessaire de donner mandat à la CDA de La Rochelle pour déposer au nom de tous les partenaires du projet, une version 2 du dossier de demande de financement, auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de « Terres de Transitions – phase réalisation ».

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Donne mandat à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour déposer au nom de tous les partenaires du projet, la version n°2 du dossier de demande de financement auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de « Terres de Transitions – phase réalisation »,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Président

Jean GORIOUX



Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 23 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.